



57^{ième} session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 9 – Dialogue interactif renforcé avec le Haut-Commissaire aux Droits de l'Homme et le Mécanisme international d'experts indépendants pour faire progresser la justice raciale et l'égalité dans l'application de la loi

Intervention du Luxembourg

2 octobre 2024

Monsieur le Président,

Le Luxembourg s'associe à la déclaration de l'Union européenne et exprime également ses condoléances pour la disparition de la Juge Yvonne Mokgoro.

Mesdames les expertes,

Votre travail nous aide à lutter contre le racisme systémique, qui sévit dans nos sociétés depuis des siècles. Les violations des droits humains commises par les forces de l'ordre sont particulièrement choquantes parce qu'elles sont commises par ceux dont le devoir est de protéger les plus faibles.

Vos visites de pays créent un espace de dialogue essentiel. Nous soutenons vos conclusions sur la nécessité de mécanismes de rapports, de monitoring et d'assistance aux victimes afin de lutter contre l'impunité. Ignorer la réalité du racisme systémique nous condamne à le voir perdurer. Les autorités luxembourgeoises élaborent actuellement le premier plan national de lutte contre le racisme, en consultant notamment la société civile et les communautés racisées. La police grand-ducale utilisera des caméras-piétons à partir de 2025.

Monsieur le Haut-Commissaire,

Ma délégation partage entièrement votre appel à l'utilisation du concept de l'intersectionnalité comme cadre de référence indispensable à une lutte efficace contre le racisme systémique. Une telle approche permet de prendre en compte toute la diversité des expériences vécues tout en s'attaquant aux causes profondes des formes multiples et croisées

de discrimination. Depuis 2023¹, le code pénal luxembourgeois fait des mobiles discriminatoires² une circonstance aggravante générale.

Si une approche intersectionnelle permet de s'attaquer à toutes les formes de discrimination, comment expliquer qu'elle reste contestée au sein de ce Conseil ?

Je vous remercie.

(250 mots – temps de parole 1m30s)

¹ Loi du 28 mars 2023.

² L'origine, la couleur de peau, le sexe, l'orientation sexuelle, le changement de sexe, l'identité de genre, la situation de famille, l'âge, l'état de santé, le handicap, les mœurs, les opinions politiques ou philosophiques, les activités syndicales, l'appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée.